

NOTE DE LA REDACTION

Le BULLETIN COMMUNAL a pour mission d'informer la population sur les actions communales et permet aux associations de rendre compte de leurs activités, il n'est pas dans sa finalité d'être un outil d'expression et de nouvelles, rôle tenu par la presse locale.

Le contenu du bulletin communal est contrôlé par une commission communale composée du Maire, de Conseillers Municipaux et de membres extérieurs au Conseil Municipal : Monsieur le Maire, Roger BESSON, Robert LAUDET, Annie MATHIEU, Dominique CHAUVIN, Claude LAMOTE, Michèle VALLIER.

C'est ainsi que la commission est parfois amenée bien que ce ne soit pas toujours agréable, à tronquer ou modifier certains articles, notamment quand ils prennent des tournures trop personnelles, ce fut le cas dans ce numéro pour trois articles. Merci d'en tenir compte dans la rédaction des articles d'associations, vous comprendrez qu'une certaine neutralité doit être respectée dans un organe municipal même si cela exclut l'expression de sentiments partagés par tous.